

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 AOÛT 2024**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les articles R2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique ;
- Vu le Code de la Santé Publique - articles R.1334.14 à 29 - Exposition à l'amiante des immeubles bâtis, articles R.1336.2 à R.1336.5 & annexe 13-9 ;
- Vu le décret n°96-98 du 7 février 1996, relatif à la protection des travailleurs vis-à-vis du risque d'inhalation des fibres amiante ;
- Vu la mise en concurrence lancée par la Ville de Gap, pour la prestation de service " Vérification de l'état de conservation de l'amiante des établissements " ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SOCOTEC est apparue comme la mieux disante pour la Ville de Gap.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché suite à la consultation par devis pour la prestation de service "vérification de l'état de conservation de l'amiante des établissements" avec la société Socotec DIAGNOSTIC - Agence d'Aix en Provence - Immeuble le RIFKIN - ZAC du petit arbois - Avenue Louis Philibert - CS80663 - 13547 - AIX-EN-PROVENCE

**Article 2 :**

Le montant de la commande s'élève à 5844 euros HT soit 7012.80 euros TTC.

L'imputation budgétaire sera réalisée sur le budget 01 de l'année 2024 - enveloppe n°19742.

La durée du marché est de 12 mois à compter de l'accusé de réception de sa notification.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est en charge de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 AOÛT 2024

Le Maire  
  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 23/9/2024  
Publié ou notifié le : 23/9/2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2024\_09\_532  
Objet : **Décision Mise à jour du Dossier Technique Amiante et vérification de l'état de conservation des matériaux amiantés des bâtiments municipaux**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-09-23 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes  
Identifiant unique : 005-210500617-20240923-D2024\_09\_532-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240923-D2024_09_532-AI-1-1_0.xml	text/xml	965 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_15286.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240923-D2024_09_532-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 septembre 2024 à 16h58min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 septembre 2024 à 16h59min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 septembre 2024 à 16h59min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 septembre 2024 à 16h59min22s	Reçu par le MI le 2024-09-23

